



Obligations des utilisateurs d un droit de passage

Par **grubac**, le **19/01/2011** à **10:14**

Bonjour, nous avons donné un droit de passage sur le chemin qui dessert notre maison à une personne qui a depuis obtenu son permis de construire et commencé les travaux .Compte tenu des allées et venues des nombreux engins de chantier,le chemin se détériore,mais surtout notre plaque d 'égouts (située au début du chemin est descellée et jour après jour les dégats empirent.J'ai pris contact avec le futur voisin qui m'a répondu que le chemin n'était pas dans un bon état à l'origine(il n'est effectivement pas goudronné)et qu'il avait fait établir un constat d'huissier avant de commencer les travaux .
Qels sont nos droits et lui ses obligations?(nous sommes 3 propriétaires indivis du chemin et il y a déjà eu un droit de passage initial au titre agricole pour un voisin qui ensuite a revendu son terrain sur lequel il y a 4 constructions et pour lesquelles le droit de passage a basculé automatiquement.Le nouveau bénéficiaire du dernier droit de passage a de plus l'intention de demander un nouveau permis de construire sur son terrain désormais désenclavé pour 2 maisons accolées,donec je vous laisse imaginer le nombre d'utilisateurs....!!)
Merci de votre réponse.